

Taxes d'évacuation et de traitement des eaux dès le 1^{er} janvier 2022

Taxes initiales et complémentaires de raccordement

Nouvelle construction ou transformation du bien-fonds

Taxes initiales et complémentaires	HTVA	TTC	Remarques
Eaux usées (par point du puisage)	200.00	215.40	--
Eaux claires (par m ² de surface imperméable raccordée au réseau)	25.00	26.93	Abattement de 85% pour les surfaces imperméables infiltrées et 75% pour les surfaces imperméables gérées par rétention
Raccord supplémentaire (par raccord)	400.00	430.80	Dès le deuxième raccordement distinct sur le réseau public d'évacuation

Taxes annuelles

Bien-fonds raccordé, directement ou indirectement, au système d'assainissement

Taxes annuelles	HTVA	TTC	Remarques
Utilisation eaux usées (par compteur)	12.00	12.92	--
Utilisation eaux usées (par mm du diamètre du compteur)	+ 3		
Utilisation eaux claires (par m ² de surface imperméable raccordée au réseau)	0.75	0.81	Abattement de 85% pour les surfaces imperméables infiltrées et 75% pour les surfaces imperméables gérées par rétention
Traitement (par m ³ d'eau consommée)	1.50	1.62	--

Taxes annuelles spéciales

		HTVA	TTC
Séparateur de graisse inexistant ou non-conforme	(pour le premier élément raccordable)	800	861.6
	(dès le deuxième élément raccordable)	500	538.50
Séparateur d'hydrocarbures pour place de lavage ou d'entretien inexistant ou non-conforme (par place non prétraitée)		1'500.00	1'615.50
Contrôle des équipements d'évacuation des biens-fonds (forfait)		350.00	376.95